

5.4

Commune de **S A I N T - L Y S**

P.L.U. arrêté le 9 février 2012

P.L.U. approuvé le 24 juin 2013

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES

**LOTISSEMENTS DE PLUS DE 10 ANS DONT
LES REGLES D'URBANISME SONT
MAINTENUES EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L.442-9 DU CODE DE L'URBANISME**

COMMUNE DE SAINT-LYS

**Lotissements de plus de 10 ans
dont les règles d'urbanisme
sont maintenues en application
de l'article L.442-9 du code l'urbanisme**

NEANT